

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2026-18
portant souscription d'une maintenance pour l'application
d'Auzances créée dans le cadre de l'opération
« A la découverte d'Auzances :
un territoire d'histoire et de culture » déposé au titre de
l'appel à projets « Cultures connectées »**

Madame le Maire d'Auzances,

- Vu l'article L. 2122 - 22 du Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020-17 en date du 27 mai 2020 du Conseil Municipal de d'Auzances, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de demander au nom de la commune à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, ou à tout autre organisme public et privé, tout type de subventions pour financer les travaux et les projets communaux quels que soient leur montant,
- Suite au travail entrepris par le Conseil Municipal pour la valorisation du patrimoine communal et de son histoire via des travaux de restauration, la mise en place d'une signalétique spécifique, la création d'une saison culturelle etc..., et afin de poursuivre cette dynamique, un projet « A la découverte d'Auzances : un territoire d'histoire et de culture » a été déposé dans le cadre de l'appel à projet porté par la Région Nouvelle Aquitaine au titre des Cultures Connectées,
- Vu les décisions n° 2024-13 en date du 19 Avril 2024 et n° 2024-19 en date du 24 Juillet 2024 portant demande de subventions pour le projet « A la découverte d'Auzances : un territoire d'histoire et de culture » déposé au titre de l'appel à projets « Cultures connectées », dont le financement intègre la maintenance applicative de l'application d'Auzances pour deux années,
- Vu l'octroi de financements par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Nouvelle Aquitaine pour ce projet,
- Vu la facture établie en date du 12 Juin 2026 par la société TOYS FILMS, titulaire du lot 01 : Conception et développement des applications, d'un montant de 6 900, 00 € HT – 8 280, 00 € TTC, pour la maintenance applicative de l'application d'Auzances pour les années 2026 et 2027,
- Considérant que la proposition datée du 21 Février 2025, d'un montant de 6 900, 00 € HT – 8 280, 00 € TTC, n'avait pas été signée à l'époque; l'application n'étant pas créée, validée et en fonctionnement,

DECIDE

Article 1^{er} : La proposition de la société TOYS FILMS – 16 rue Abel –

Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260615-2026-18-AU
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

75012 PARIS - pour la maintenance applicative de l'application d'Auzances pour les années 2026 et 2027, pour un montant de 6 900, 00 € HT – 8 280, 00 € TTC est approuvée.

Auzances, le 15 Juin 2026

Le Maire,

Leilha BERTHON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260615-2026-18-AU
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026